



**PRÉFET DE LA
RÉGION
PAYS-DE-LA-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R52-2025-104

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

Secrétariat général aux affaires régionales de la région

Pays-de-la-Loire /

R52-2025-12-19-00001 - Arrêté n°2025/SGAR/N°494 du 18 décembre 2025 relatif à la suppléance du Préfet de la région Pays de la Loire (2 pages)

Page 3

Secrétariat général aux affaires régionales de la
région Pays-de-la-Loire

R52-2025-12-19-00001

Arrêté n°2025/SGAR/N°494 du 18 décembre
2025 relatif à la suppléance du Préfet de la
région Pays de la Loire



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ N° 2025/SGAR/N° 494
relatif à la suppléance du Préfet de la région Pays de la Loire

Le préfet de la région Pays de la Loire

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Fabrice RIGOLET-ROZE, en qualité de préfet de la région Pays de la Loire, Préfet de la Loire-Atlantique, à compter du 30 janvier 2023 ;
- VU le décret du 3 novembre 2021 portant nomination de M. Gérard GAVORY, en qualité de préfet de la Vendée ;
- VU le décret du 2 décembre 2025 portant nomination de M. François PESNEAU, en qualité de préfet du Maine-et-Loire ;
- VU l'arrêté du 25 mai 2023 portant nomination de Mme Urwana QUERREC HALLEGUEN, en qualité de secrétaire générale pour les affaires régionales des Pays de la Loire ;
- VU la circulaire du Ministre de l'intérieur de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration du 24 juin 2011, relatives aux règles applicables en matière de suppléance des fonctions préfectorales ,

CONSIDÉRANT l'absence du préfet de la région Pays de la Loire du samedi 20 au mardi 30 décembre 2025 inclus ;

ARRÊTE :

Article 1

Le préfet de la région Pays de la Loire désigne M. Gérard GAVORY, Préfet de la Vendée, pour assurer sa suppléance du samedi 20 décembre au lundi 22 décembre 2025 inclus.

Le préfet de la région Pays de la Loire désigne M. François PESNEAU, Préfet de Maine-et-Loire, pour assurer sa suppléance du mardi 23 décembre au mardi 30 décembre 2025 inclus.

Délégation de signature leur est donnée, en toutes matières relevant des attributions de l'État dans la région, à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité pour la durée de leur suppléance.

Article 2

Le préfet de la Vendée et le préfet de Maine-et-Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire.

A Nantes, le 18 décembre 2025

Le préfet



Fabrice RIGOULET-ROZE